

à l'œuvre, excepté cette espèce de personnes qui ne vivent que pour la perdition et aux dépens de la jeunesse.

Que les personnes zélées n'oublient pas que les Frères ne peuvent pas quêter, et, par conséquent qu'ils seraient quelquefois bien exposés à souffrir beaucoup, de sorte qu'elles peuvent rendre des services extraordinaires pour les bons succès de l'œuvre si ce n'est par leurs propres moyens, du moins en faisant connaître partout cette œuvre et en encourageant les autres à seconder les Frères. Leurs peines seront payées au centuple, puisqu'elles participeront dans toutes les prières et bonnes œuvres de l'entreprise. Elles recevront une récompense qui augmentera en raison du développement de l'œuvre, récompense qui continuera aussi longtemps que l'Hospice existera.